



QUESTION ORALE

Auteur :	Olivier de WASSEIGE
Ministre :	Jacqueline Galant
Compétence :	Fonction publique
Intitulé de la question :	« Amélioration de la relation entre le Gouvernement et les services du Gouvernement »
Élément neuf : Si élément neuf, référence au compte rendu de la séance de commission lors de laquelle l'objet de la question été abordé.	

« Choc de simplification », « choc administratif », les récentes Déclarations de politique régionale et communautaire ne laissent planer que peu de doutes quant aux intentions de l'exécutif à l'aube de cette nouvelle législature.

Une « cure d'assainissement » (pour reprendre l'expression consacrée) nécessaire et dont l'on ne peut que se féliciter, tant l'endettement n'a cessé de se creuser ces dernières années en Wallonie (21 milliards d'euros) et en Fédération Wallonie Bruxelles (12 milliards d'euros).

Au menu de cette cure tant attendue, une réforme en profondeur de la fonction publique afin d'évoluer vers plus d'agilité, d'efficacité et d'innovation au service des usagers. Une formule que la majorité compte bien appliquer à elle-même.

En effet, si l'un des premiers grands actes posés par l'alliance MR / Les Engagés a consisté à réduire le nombre total de ministres au sein des gouvernements wallon et de la Communauté française à 10 (contre 13 sous la précédente législature) par l'entremise d'une rationalisation et d'un regroupement de certaines compétences, l'une des autres mesures phares présentées au sein de la Déclaration de politique communautaire consistait à réduire progressivement la taille des Cabinets.

Ceux-ci sont en effet aujourd'hui trop souvent hypertrophiés et les administrations trop peu mises à contribution. Résultat : une démotivation croissante de ces dernières, qui ne se sentent plus respectées dans leur expertise, et des dépenses publiques dont l'on pourrait aisément se passer au vu de la situation que l'on connaît. A titre d'illustration, sous la précédente législature, le nombre moyen d'ETP s'élevait à 50 pour un cabinet wallon, et à 46 pour un cabinet de la Fédération Wallonie Bruxelles...

D'une part, l'amélioration de la relation entre le Gouvernement et ses services telle qu'encouragée au sein de la Déclaration de politique communautaire sera-t-elle formalisée dans le prochain contrat d'administration ?

D'autre part, j'imagine qu'en pleine phase de composition de votre équipe, Madame la Ministre, vous appliquez ces mesures à votre propre cabinet. Dans l'affirmative, quels premiers leviers comptez-vous activer prioritairement afin de renforcer les liens entre vos services et l'administration ?